

72^{ème} séance plénière du CPI Mayence, Allemagne

➤ Objectif(s) :

- *Le Conseil Parlementaire Interrégional (CPI) a été créé en 1986. Il est l'assemblée parlementaire consultative de la Grande Région, composée des régions partenaires suivantes : Sarre et Rhénanie-Palatinat en Allemagne, Grand Est (Lorraine) en France, le Grand-Duché de Luxembourg et, en Belgique, les régions Wallonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Communauté germanophone de Belgique.*
- *Il contribue à une perspective de coopération transfrontalière dans les domaines de compétence des différentes régions.*

➤ Lien avec les compétences de la Communauté française : *diplomatie parlementaire*

➤ Date(s): *29 novembre 2024*

➤ Composition de la délégation :

Parlementaire(s) :

- *M. Benoit Dispa (Les Engagés), Président du Parlement*
- *M. Charles Gardier (MR)*

Autre(s) :

- *deux fonctionnaires*
- *un chauffeur*

➤ Coût :

1.724,61€

➤ Mode de transport : *train*

➤ Compensation carbone¹ : *42 kg CO2*

¹ <https://www.greentripper.org/fr> plateforme belge qui permet de calculer l'empreinte écologique de ses voyages

➤ Rapport :

M. Benoît Dispa, Président du Parlement et le député Charles Gardier ont participé à la 72^{ème} séance plénière du Conseil Parlementaire Interrégional à Mayence le 29 novembre 2024.

Le CPI est composé de président(e)s et de représentant(e)s des parlements régionaux des régions partenaires. Les séances plénières ont lieu deux fois par an. Dans six commissions thématiques, les membres du CPI élaborent des recommandations communes, que le CPI adresse aux exécutifs des régions partenaires. La délégation du PFWB siège dans les Commission 2, 3 et 5 liées à ses compétences.

Il s'agissait de la dernière séance plénière présidée par le Landtag de Rhénanie-Palatinat. Le changement de présidence s'effectuant également au niveau du **Sommet des exécutifs** de la Grande Région, ce fut l'occasion pour le Ministre-Président de Rhénanie-Palatinat, M. Alexander Schweitzer, de réaliser une synthèse des actions emblématiques entreprises ces deux dernières années.

Le programme de travail de la présidence rhéno-palatine du Sommet de la Grande Région s'articulait autour de trois axes principaux :

1. un approvisionnement énergétique durable et sûr, pour accélérer le développement des énergies renouvelables et préparer le futur entre autres en matière d'hydrogène, afin de garantir ainsi l'approvisionnement énergétique dans la Grande Région.
2. le développement de la coopération en matière de protection civile transfrontalière pour la protection et le bien des habitants de la Grande Région. La coopération dans ce domaine fut renforcée afin de pouvoir efficacement faire face à des situations de danger transfrontalières, tout en préservant les infrastructures critiques.
3. le développement de la mobilité transfrontalière est un défi permanent en Grande Région et constitue aussi une condition préalable à l'atténuation du changement climatique, à une intégration efficace de l'espace économique et à la promotion du marché du travail transfrontalier.

Outre l'énergie, la protection civile et la mobilité, la présidence rhéno-palatine du Sommet eut à cœur de poursuivre la coopération dans les domaines du marché du travail, de la santé, de la jeunesse, du climat et de l'environnement, de la culture, tout comme de l'agriculture et de la foresterie.

Une seule **proposition de recommandation** était soumise au vote. Elle émanait de la **Commission 2** « Affaires sociales » et concernait la protection de l'enfance et de la jeunesse dans la Grande Région.

Elle était structurée autour de quatre axes :

- a. Dresser les constats sur les pratiques d'accompagnement des enfants, des jeunes et de leurs familles à partir des situations rencontrées dans la Grande Région, dans un contexte de migrations importantes liées notamment au travail ;
- b. Réaliser un état des lieux des normes en vigueur afin de permettre une progression vers le rapprochement des pratiques et la coordination des mesures mises en place par les autorités compétentes au bénéfice des enfants, des jeunes et des familles. À cette fin, développer des

formations transfrontalières initiales et des modules de formation continue favorisant l'acquisition des connaissances professionnelles et disciplinaires des spécialistes et les échanges transfrontaliers sur les situations, les structures et les réglementations ;

c. Soutenir les initiatives déjà engagées dans le cadre des projets Interreg en vue de renforcer la prise en considération de la parole des enfants et leur inclusion dans la défense et l'exercice de leurs droits, avec la perspective de la création en Grande Région d'un centre transfrontalier et interdisciplinaire de compétences pour la protection de l'enfance ;

d. Nécessité de situer l'ensemble des enjeux et des défis à relever dans un contexte socio-économique plus global et de faire évoluer l'écosystème administratif et socio-éducatif dédié à la protection de l'enfance et de la jeunesse.

Le projet de recommandation fit l'objet d'un certain nombre d'observations et de questions de la part du département ministériel du Land de Rhénanie-Palatinat. Après une demande de clarification de M. Gardier sur la coexistence d'une version longue et d'une version courte du texte, il fut décidé d'adopter le fond et de surseoir à l'adoption de la forme dans l'attente d'une version allemande satisfaisante.

M. Arweiler, député de la Sarre et Président de la **Commission 3** « Transports et Communication » en a présenté les travaux dédiés au paysage médiatique en Grande région. Après une réunion dans les locaux de la Saarländischer Rundfunk (SR), la société sarroise de la radiodiffusion, une visite est prévue à Strasbourg, chez ARTE, afin d'avoir un échange avec les responsables. Une rencontre avec le Conseil Rhéan est suggérée de même qu'une réunion avec les nouveaux membres du Parlement européen. Dans le futur, une visite à RTL au Luxembourg et à de nombreuses autres institutions médiatiques est prévue. Si une recommandation assez complète concernant le paysage médiatique de la Grande Région a été adoptée par le passé, le souhait de la Commission 3 est de comparer ce qui a été fait entre-temps.

Mme Rehak-Nitsche, députée de Rhénanie-Palatinat et présidente de la **Commission 5** « Enseignement, Formation, Recherche et Culture » a pu dévoiler MEMORATOR, une toute nouvelle carte digitale des lieux de mémoire historico-politiques dans la Grande Région. La plateforme permet de trouver de nombreux lieux de mémoire et de commémoration étroitement liés à l'histoire de la démocratie. Les lieux sont classés en cinq catégories différentes, à savoir Commémoration de la Seconde Guerre mondiale, Commémoration de la période et de la dictature nazies, Histoire de la démocratie, Europe après 1945, Commémoration des guerres (1870/71, Première Guerre mondiale 1914-1918). Il s'agit d'un projet réalisé avec le soutien financier du CPI par le groupe de travail « Education à la citoyenneté dans la Grande Région » (PBGR) du Centre européen Robert Schuman à Scy-Chazelles, de l'Institut für Demokratiepädagogik (Communauté germanophone de Belgique), de la Landeszentrale für politische Bildung Rheinland-Pfalz, de la Landeszentrale für politische Bildung des Saarlandes et du Zentrum für politisches Bildung.

Mme Andrea Knellwolf, députée du canton Bâle-Ville (Suisse) et membre du **Conseil Rhéan**, a ensuite évoqué les synergies mises en place lors de la présidence française du CPI entre les deux institutions. Le Conseil Rhéan franco-germano-suisse est l'assemblée des élus politiques de cette région. 71 élus issus des quatre régions d'Alsace, de Bade du Nord et du Sud, de Palatinat Sud-est et Suisse du Nord-Ouest en sont membres. Les principales missions du Conseil Rhéan sont l'information mutuelle et la concertation politique sur les questions importantes concernant son territoire. Il exerce également un rôle d'impulsion pour les nouvelles initiatives transfrontalières. Il dirige ses prises de position - formulées en général sous forme de

résolution - à l'attention des exécutifs régionaux et nationaux, de l'Union Européenne, de la Conférence du Rhin Supérieur et à d'autres destinataires.

Le Président du Parlement de Rhénanie-Palatinat, M. Hering, prit enfin la parole afin de réaliser le **bilan de sa présidence** du CPI. Il souligna trois accents prépondérants imprimés ces deux dernières années :

1. Le début de la présidence a été marqué par la séance commémorative du parlement du Land le 27 janvier 2023, à l'occasion de la journée de commémoration des victimes du national-socialisme. Cela s'est déroulé dans la Basilique de Constantin à Trèves avec une table ronde de témoins de la deuxième génération venus des pays de la Grande région, du Luxembourg, de Belgique, de France et de la Sarre. Le célèbre journaliste Ulrich Wickert prononça le discours d'ouverture sur l'amitié franco-allemande. Fin juin 2023, l'IPR s'est réuni pour la première fois au Parlement du Land sous la présidence de Rhénanie-Palatinat. Le professeur Awi Blumenfeld de Vienne y donna une conférence sur le thème : « L'éducation contre l'antisémitisme ».
2. En juin 2024, le CPI s'est réuni au château de Montabaur. La séance plénière porta sur « l'Europe après les élections ». Jean Asselborn, ancien ministre luxembourgeois des Affaires étrangères, y donna une conférence et a souligné la situation géopolitique actuelle en Europe. En octobre 2024, une conférence transfrontalière sur la mémoire et la commémoration dans la grande région eut lieu à Trèves avec des experts des sept sous-régions. L'accent fut mis sur l'ère nazie dans les différentes régions et sur sa commémoration actuelle.
3. Enfin, le projet spécial qui sera lancé immédiatement à la fin de la présidence du CPI en Rhénanie-Palatinat est « Memorator », déjà évoqué ci-dessus. Il y a deux ans, le CPI a chargé le groupe de travail « Éducation politique dans la Grande Région » d'élaborer et de construire une cartographie du réseau des lieux de mémoire de la Grande Région. L'accent est mis sur les lieux de mémoire et de mémoire en lien avec la Shoah, la Seconde Guerre mondiale et l'histoire de la démocratie. Il comprend actuellement 109 sites de mémoire dans la Grande région.

La séance plénière se conclut par la transmission de la présidence du CPI à la Belgique. M. Borsus, Président du Parlement de Wallonie, développa les axes prioritaires de la présidence belge articulés autour d'un objectif clair : développer et renforcer les coopérations, les travaux et les réflexions afin de les transformer en leviers concrets de progrès pour tous les acteurs transfrontaliers, qu'ils soient économiques ou sociaux, travailleurs ou étudiants, associatifs ou culturels, issus du monde de l'enseignement ou de celui de la formation professionnelle, institutionnels ou sectoriels. L'ambition transfrontalière belge entend se déployer autour des trois piliers essentiels suivants :

- Le développement économique
- Les questions d'emploi et de formation au sens large
- Et la citoyenneté, notamment à travers la concrétisation des 2 premières thématiques.

Signature du chef de mission

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop with a diagonal stroke crossing through it.

Date :